

Municipalité de Normétal
District d'Abitibi-Ouest
Province de Québec

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de
Normétal, située au 59, 1^{re} Rue, à la salle de l'hôtel de ville,
le 2 septembre 2025 à 19 h 30**

Sont présents : Mme Monique Bouchard, maire
MM Patrice Morin, conseiller # 2
Gérald Lamoureux, conseiller # 3
Steve Lamoureux, conseiller # 5
Postes vacants : # 1, # 4 et # 6

Est également présente : Lyne Blanchet, greffière-trésorière

1. Ouverture

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente, il est 19 h 30.

2025.09.151

2. Ordre du jour

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par monsieur Gérald Lamoureux et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté et il demeure ouvert à toutes modifications.

Adoptée unanimement

3. Procès-verbaux

2025.09.152

3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2025;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par monsieur Gérald Lamoureux, appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2025.

Adoptée unanimement

4. Trésorerie

2025.09.153

4.1 Dépôt du rapport mensuel des revenus et des dépenses

La directrice générale dépose au conseil le rapport mensuel des revenus et des dépenses de la Municipalité au 31 août 2025.

2025.09.154

4.2 Liste des dépenses incompressibles

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale adjointe dans le cadre de la séance ordinaire du 2 septembre 2025;

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par monsieur Gérald Lamoureux et résolu d'autoriser le paiement pour :

- Juin 2025 totalisant 93,50 \$ et représenté par le chèque L2500105;

- Juillet 2025 totalisant 19 132,92 \$ et représenté par les chèques L2500106 et L2500107;
- Août 2025 totalisant 10 664,01 \$ et représenté par les chèques L2500108 à L2500113;
- Septembre 2025 totalisant 4 326,62 \$ et représenté par les chèques L2500114 à L2500116;

IL EST RÉSOLU d'approuver le paiement des salaires des employés incluant les pompiers pour les semaines 32 à 34 de l'année 2025 totalisant 18 780,64\$.

Adoptée unanimement

2025.09.155

4.3 Approbation du paiement des factures à payer

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par monsieur Patrice Morin et résolu d'approuver le paiement des dépenses pour :

- Juin 2025 totalisant 93,50 \$ et représenté par le chèque L2500105;
- Juillet 2025 totalisant 42 003,01 \$ et représenté par les chèques L2500106 et L2500107; P2500305 et P2500306;
- Août 2025 totalisant 91 257,76 \$ et représenté par les chèques L2500108 à L2500113; P2500299 à P2500304 et P2500307 à P2500313 et P2500315 à P2500336;
- Septembre 2025 totalisant 4 908,34 \$ et représenté par les chèques L2500114 à L2500116; P2500338 à P2500341.

Adoptée unanimement

5. Correspondance et information

Gilbert Énergie	Document de la présentation du projet de panneau solaire sur l'ancien site minier.
Recyc-Québec	3 ^e versement de la compensation 2024 dans le cadre du Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables : 3 334,25 \$.

6. Règlement

Aucun.

7. Avis de motion

Aucun.

8. Rapport des comités

Aucun.

9. Voirie municipale

Aucun.

10. Affaires nouvelles

2025.09.156

10.1 Modification du calendrier des séances ordinaires du conseil

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de modifier la date de la séance ordinaire du 7 octobre 2025 en raison des élections municipales du 2 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE l’article 148 du Code municipal prévoit que le conseil peut décider qu’une séance ordinaire sera tenue à une date ou à une heure différente de celle prévue au calendrier;

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par monsieur Gérald Lamoureux et résolu par les membres du conseil :

QUE la séance ordinaire du mois d’octobre soit tenue le mercredi 1^{er} octobre 2025, et ce, dès 19 h 30;

QU’un avis public de la modification apportée au calendrier soit affiché et publié sur la page Facebook de la municipalité, au bureau poste et sur le babillard à l’hôtel de ville par la greffière-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée unanimement

2025.09.157

10.2 Vacance au poste de conseiller du siège numéro 1 – Démission de monsieur Nestor Dubé

CONSIDÉRANT QUE le mandat du conseiller du siège numéro 1, monsieur Nestor Dubé, a pris fin le 11 août 2025, date de sa démission;

CONSIDÉRANT QUE ce 2 septembre 2025, un avis de vacance du poste de la conseiller du siège numéro 1 est déposé par la greffière-trésorière de la Municipalité à la présente séance du conseil;

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière avise le conseil que lorsque la vacance est constatée dans les 12 mois qui précèdent le jour du scrutin, le conseil peut, dans les 15 jours de l’avis de la vacance, décréter qu’elle doit être comblée par une élection partielle conformément à l’article 335 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;

Il est proposé par monsieur Gérald Lamoureux, appuyé par monsieur Patrice Morin et résolu de ne pas combler le poste de conseiller et d’accepter le dépôt de la démission.

Adoptée unanimement

2025.09.158

10.3 Contrat de sous-traitance - Mario Bouchard

CONSIDÉRANT la démission des deux employés des travaux publics, ce qui entraîne un manque de main-d’œuvre pour assurer les services essentiels;

CONSIDÉRANT QU’il y a des bris d’aqueduc à réparer;

CONSIDÉRANT QU’un chauffeur de camion lourd est nécessaire le temps des réfections;

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par monsieur Gérald Lamoureux et résolu

D’AUTORISER la direction générale et greffière-trésorière, à signer pour et au nom de la municipalité, un contrat de sous-traitance avec M. Mario Bouchard, chauffeur de camion lourd.

Adoptée unanimement

2025.09.159 10.4 Affectation temporaire d'un employé d'entretien des parcs et pelouse aux travaux publics

CONSIDÉRANT la démission des deux employés des travaux publics, ce qui entraîne un manque de main-d'œuvre pour assurer les services essentiels;

CONSIDÉRANT QU'il y a des bris d'aqueduc à réparer;

CONSIDÉRANT QUE l'employé d'entretien des parcs et pelouses, M. Alain Girard possède les compétences nécessaires pour exécuter les travaux;

Il est proposé par monsieur Gérald Lamoureux, appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu

D'AUTORISER M. Alain Girard, employé d'entretien des parcs et pelouses, à effectuer à titre exceptionnel et temporaire les travaux nécessaires pour la réparation des bris d'aqueduc;

QUE cette affectation soit effective uniquement pour la durée desdits travaux;

QUE la rémunération actuelle de l'employé soit haussée de 3,00 \$ de l'heure pour effectuer lesdits travaux de réparation des bris d'aqueduc.

Adoptée unanimement

2025.09.160 10.5 Abroger la résolution 2025.08.149

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2025.08.149 **Embauche de deux employés aux travaux publics** doit être abrogée pour corriger une erreur;

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par monsieur Patrice Morin et résolu que la résolution 2025.08.149 soit abrogée en totalité.

Adoptée unanimement

2025.09.161 10.6 Embauche de deux employés aux travaux publics

CONSIDÉRANT QUE deux postes aux travaux publics sont vacants à la suite de la démission des titulaires;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'assurer le maintien des services municipaux et la continuité des opérations;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de procéder à l'embauche de deux nouveaux employés aux travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE deux candidatures furent retenues suite aux entrevues de sélection;

Il est proposé par monsieur Gérald Lamoureux, appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu :

QUE la Municipalité de Normétal procède à l'embauche de M. Maxime Larouche Boucher et M. Nestor Dubé, au poste d'employé aux travaux publics ;

QUE cette embauche soit soumise à une période de probation de six (6) mois.

QU'un contrat de travail soit signé avec les employés et la direction générale.

Adoptée unanimement

2025.09.162

10.8 Embauche d'une directrice générale et greffière-trésorière désignée pour la transition

CONSIDÉRANT QUE le poste de directrice générale et greffière-trésorière est actuellement occupé par madame Lyne Blanchet, et que celle-ci quittera ses fonctions à compter du 31 décembre 2025, dû à la fin de son contrat de travail;

CONSIDÉRANT QUE madame Fanny Veilleux possède les compétences, l'expérience et les qualifications requises pour assumer les responsabilités liées au poste de directrice générale et greffière-trésorière désignée pour la transition ;

Il est proposé par monsieur Patrice Morin, appuyé par monsieur Gérald Lamoureux et résolu

QUE la municipalité procède à l'embauche de madame Fanny Veilleux au poste de directrice générale et greffière-trésorière désignée pour la transition, à compter du 6 octobre 2025 selon les modalités contractuelles convenues et les conditions de travail applicables ;

QUE cette embauche soit soumise à une période de probation de six (6) mois;

QUE Mesdames Monique Bouchard, maire et Lyne Blanchet, directrice générale et greffière-trésorière soient autorisées à signer, au nom de la Municipalité de Normétal, le contrat de travail;

QUE la direction actuelle, madame Lyne Blanchet, demeure en fonction jusqu'au 31 décembre 2025, afin d'assurer la transition.

Adoptée unanimement

2025.09.163

10.9 Embauche d'une chargée de projets

CONSIDÉRANT QUE le poste de chargée de projets est vacant;

CONSIDÉRANT QUE madame Karine Meunier travaille au poste de journalière et de préposé aux parcs et pelouses depuis quelques mois à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE madame Meunier possède les compétences nécessaires pour occuper le poste de chargée de projets;

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par monsieur Gérald Lamoureux et résolu :

QUE la Municipalité de Normétal procède à l'embauche de madame Karine Meunier au poste de chargée de projets;

QUE cette embauche soit soumise à une période de probation de six (6) mois.

QU'un contrat de travail soit signé avec l'employée et la direction générale.

Adoptée unanimement

2025.09.164

10.10 Abroger la résolution 2025.07.134 Octroi d'un contrat d'entretien pour les génératrices – Compagnie Cummins

Il est proposé par monsieur Gérald Lamoureux et monsieur Steve Lamoureux d'annuler le contrat d'entretien pour les génératrices avec la compagnie Cummins.

Adoptée unanimement

2025.09.165 10.11 Réfection des murs extérieurs de la partie arrière du Centre Norbec

CONSIDÉRANT QUE les murs extérieurs de la partie arrière du Centre Norbec sont à refaire;

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par monsieur Gérald Lamoureux d'autoriser l'achat des matériaux nécessaires pour la réfection des murs au Centre Norbec.

Adoptée unanimement

2025.09.166 10.12 Chauffeur de véhicules lourds

CONSIDÉRANT le manque de main-d'œuvre qualifiée comme chauffeur de véhicules lourds;

CONSIDÉRANT QU'il y a des travaux à effectuer;

Il est proposé par monsieur Gérald Lamoureux, appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu d'engager sur appel monsieur Keaven Lauzon comme chauffeur de véhicules lourds. M. Lauzon est à emploi de la municipalité comme pompier volontaire et possède les qualifications nécessaires.

Adoptée unanimement

11. Période de questions

12. Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de la séance.

2025.09.167 13. Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par monsieur Patrice Morin et résolu de levée l'assemblée, il est 19 h 50.

Adoptée unanimement

Monique Bouchard, maire

Lyne Blanchet, greffière-trésorière